



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/904
24 novembre 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

783ème séance plénière
PC Journal No 783, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 904
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2010.